

Evreux

■ Établissement Notre-Dame d'Evreux

Grogne chez les catholiques !

Depuis la dénonciation de la convention collective, la colère monte dans plusieurs établissements catholiques. Décryptage à Notre-Dame d'Evreux...

L'établissement catholique Notre-Dame vit une crise politique et sociale plutôt inédite. En effet, plusieurs représentants du Comité d'Entreprise menacent, ni plus ni moins, de faire grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

Mais pourquoi un tel mécontentement et mouvement de colère ? « Depuis le 14 décembre, les personnels ne sont plus régis par une convention collective, puisqu'elle a été dénoncée par le collège Employeur » confesse une surveillante du lycée privé et "porte-parole" d'un milieu qui englobe administratifs et services d'éducation, de documentation et d'assistante maternelle...

Cinq jours de carence

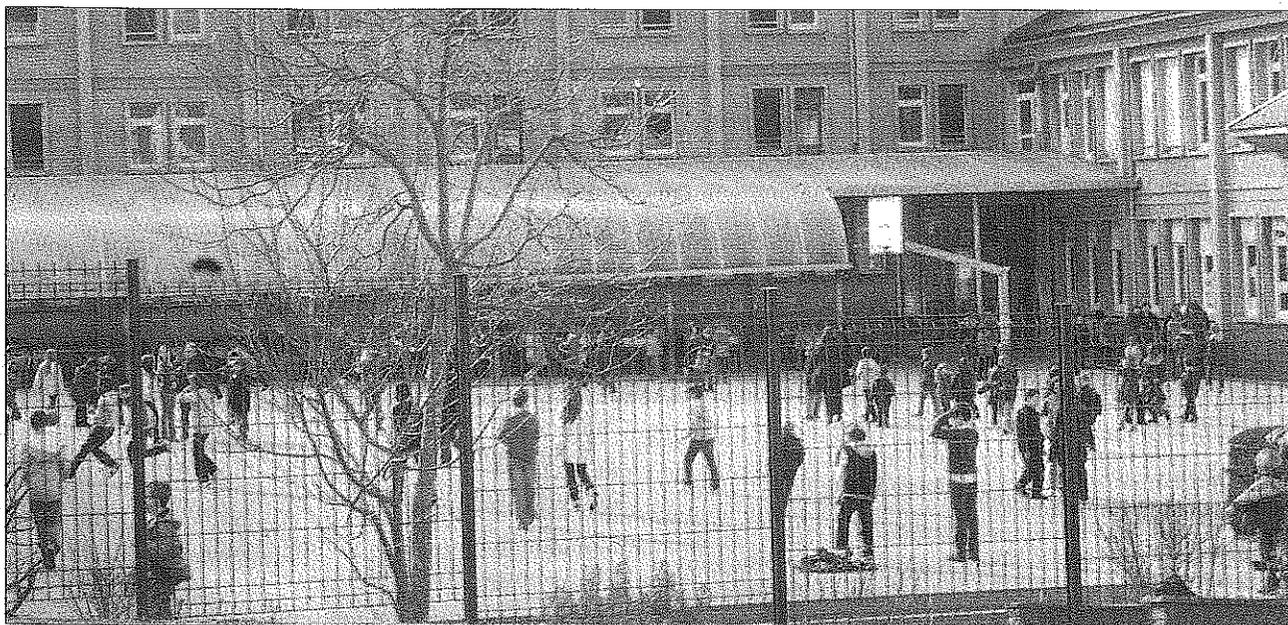
Faute d'accord national entre le collège Employeur et les représentants des salariés, la "base" a perdu une partie des avantages acquis.

« On réclame aujourd'hui une équité de traitement vers le haut, ce que ne semble pas décidé à faire l'Employeur. Pour des raisons financières, ce dernier souhaite réaliser des économies » poursuit notre interlocutrice qui n'hésite pas à employer le terme de régression sociale, excusez du peu !

Le malaise est particulièrement manifeste dans le cadre des congés maladie, sujet sensible en période d'épidémie de grippe et de gastro-entérite.

Auparavant, les personnels étaient assurés de toucher intégralement leur salaire. « Désormais, l'application du Code du Travail entraîne une carence de cinq jours : trois à 100 %, deux à 50 %. C'est intolérable ». Car dans les établissements catholiques qui ont dénoncé la convention, le salaire moyen n'excède guère le SMIC. Soit environ 1 200 euros nets par mois.

En effet, si le corps enseignant est rémunéré par



A Notre-Dame, les personnels n'hésitent pas à évoquer une certaine forme de régression sociale.

l'Éducation Nationale, le personnel, lui, l'est par les organismes de gestion, le FNOGEC pour ne pas le citer. N'oublions pas que les établissements catholiques sont sous contrats d'association...

« On peut faire grève ! »

« Avant la date butoir de dé-

tembre, le FNOGEC a formulé des propositions. Mais les salariés les ont refusées » décrypte une déléguée du personnel, d'autant plus surprise que d'un établissement privé à l'autre, l'application varie.

Dans le département par exemple, outre Notre-Dame, ils sont plusieurs à prendre pour référence le Code du Travail.

Au point que quatre syndicats (CFDT, FO, CGT, CGC-CFE) ont déposé un référé, bientôt imité par le... collège Employeur suite à la dénonciation de l'opposition. Ubuesque.

Mais si la situation venait à perdurer ? « Nous n'hésitons pas à faire grève, puisque la précarité et l'inquiétude gagnent du terrain ». Pour mémoire, les person-

nels ont déjà observé un mouvement de "grève perlée", à savoir débrayé quelques heures. « C'était en octobre. À l'époque, il s'agissait d'obtenir l'aboutissement des négociations ».

Aux oreilles des "ténors" de l'institution catholique, la position des grévistes avait sonné comme un cruel désaveu...

A. G.